

Assistante Familiale Le témoignage et livre de Martine

« J'ai été pendant de nombreuses années famille d'accueil jusqu'à cette année 2001 où j'ai vécu la pire humiliation qui soit, celle d'une famille mise du jour au lendemain sur le banc des accusés, sur la base de malveillance d'adultes, sans que l'institution pour laquelle je travaillais ne prenne en compte les éléments pour notre défense que je pouvais présenter.

Il aura fallu près de 10 ans de procédure judiciaire pour que je sois restauré dans mon honneur et reconnu par le Président du Conseil général de mon département, alors en exercice, comme une victime. J'ai décidé de faire partager aujourd'hui ce que j'ai vécu au travers d'un livre que j'ai intitulé :

« Cette porte qui n'aurait jamais dû s'ouvrir ».

Martine Letaltec

Cette porte qui n'aurait jamais dû s'ouvrir



dans la tourmente
d'un acharnement judiciaire



Récit

Je le redis aujourd'hui avec force, et ce au nom de toutes les familles d'accueil, il est impossible de travailler dans des conditions de suspicion comme celles-ci. Nous sommes en danger, notre profession se dégrade, nous sommes à la merci de n'importe quelle accusation. Moi personnellement je peux en témoigner, j'ai été particulièrement malmenée.

J'espère que la lecture de mon livre pourra apporter un soutien aux familles d'accueil en difficulté et surtout éviter que de telles choses se reproduisent.

Je voudrais que ce livre que j'ai écrit soit un témoignage utile aux services sociaux pour qu'ils prennent conscience de leur pouvoir et qu'ils se remettent en question dans leur fonctionnement. Quel gâchis parfois ! Ils sont plus forts que la justice quand ils vous jugent coupables avant des résultats d'enquête judiciaire ou de police. Comment

comprendre que dans des situations où il n'y a aucun danger, ils voient quelque chose et que dans d'autres, quand il y a eu actes délictueux, ils n'aient rien vu ? Comment se fait-il qu'ils ne fassent pas d'investigations sérieuses et indépendantes ?

Je voudrais que ce livre que j'ai écrit soit un témoignage utile aux familles d'accueil pour savoir ce qui peut leur arriver et que c'est une profession à haut risque.

Moi, et je le dis avec authenticité, j'étais une famille d'accueil formidable, je faisais un travail extraordinaire avec les deux petites que j'accueillais, des miracles, enfin bref j'ai été flattée plus que j'en demandais. Puis du jour au lendemain, j'ai été traitée comme une moins que rien, puis condamnée sans explication : «la descente aux enfers » que je ne souhaite à personne....

Mais malheureusement je ne suis pas la seule, encore aujourd'hui des agréments sont menacés d'être retiré, avant d'avoir le résultat des enquête de police alors que les services de la protection de l'enfance, dont nous faisons partie, devraient juste prendre des mesures de prévention pour les jeunes mais ne pas toucher aux droits des salariés, je pensais que depuis mon affaire les choses avaient changé...

Nous avons pourtant un très beau métier et je reste convaincue que la chaleur d'une famille d'accueil pour se reconstruire c'est autre chose. Nous sommes là pour les enfants, pour leur donner de la tendresse, des câlins, des bisous. Nous sommes là pour les guider et plein d'autres choses. C'est beaucoup plus facile pour un jeune de s'en sortir quand il y a de l'amour et de l'affection. Alors que dans des foyers, certes ils ont un toit, à manger, mais moins d'environnement affectif. Il y a plus de risque qu'ils ne soient que des individus interchangeables : je sais de quoi je parle, j'ai moi-même vécu ce parcours difficile dans mon enfance.

Alors stop, que tous respectent les familles d'accueil, nos collectivités en ont besoin, si elles ne font rien, la profession se perdra et tout le monde sait la différence de prix que coûte un accueil d'enfant en famille par rapport à celui d'un enfant en établissement. Alors attention !

Martine le 17 octobre 2013

Témoignage de Daniel et Olga

Ce courrier pour vous dire que nous regrettons vivement de ne pas pouvoir être à vos côtés **Jeudi 17 Octobre** étant donné que nous attendons une convocation d'un jour à l'autre suite aux événements dont nous vous avons fait part et qui ont bouleversé toute notre vie. Habitant dans le Sud de la France nous ne pouvons faire le déplacement escompté.

Cette lettre s'adresse à Force Ouvrière, en particulier à « Manu » qui nous a beaucoup aidés dans cette situation bien difficile, et à tous ses proches collaborateurs qui tentent par tous les moyens de venir en aide aux personnes, victimes de ces agissements, mais également à tous les assistants familiaux qui se trouvent dans la même situation que nous et avec qui nous avons pu établir des contacts son intermédiaire. Nous tenons, mon épouse et moi-même à remercier toutes ces personnes pour leur formidable soutien et leur dire combien cet élan de solidarité nous a touchés et aidés dans cette terrible épreuve...

Comment peut-on imaginer un instant que le Conseil Général, si exigeant et si regardant lors de la constitution d'un dossier de demande d'agrément, ce que nous trouvons normal, puisse agir de la sorte à l'égard des assistants familiaux et de les « abandonner totalement à leur sort » dès lors qu'ils se trouvent confrontés à un « Signalement » suite à une affabulation, des accusations mensongères, se retrouvant ainsi aux bans des accusés, sans même savoir de quoi on l'accuse, sans même tenir compte de la présomption d'innocence ce qui est pourtant un droit légitime pour tout citoyen. Mais c'est tout simplement « impensable » :

Voici, en bref, quelques lignes décrivant le parcours de l'assistant familial, suite à un signalement :

Lorsque je me trouvais avec l'un des adolescents accueilli chez nous, sur le point de franchir la porte du magasin de vêtements où nous allions effectuer quelques achats, j'ai reçu un appel du Conseil Général, m'informant qu'il m'était, à partir de cet instant même, formellement interdit d'accueillir des enfants et que je faisais l'objet d'une « **suspension d'agrément à effet immédiat** ». J'avoue avoir été foudroyé par cette nouvelle qui m'a vidé de toutes mes forces. J'ai eu l'impression que tout s'écroulait autour de moi. Comment peut-on informer une personne d'une telle « sanction » par téléphone, sans aucune explication sinon de lui préciser qu'elle recevra un courrier recommandé...

Nous avons été terriblement affectés, et nous le sommes encore, par cette nouvelle, confirmée deux jours plus tard par lettre recommandée du Conseil Général, où il était stipulé qu'il m'était formellement interdit de continuer à exercer mes fonctions pendant 4 mois, suite à cette suspension d'agrément. Nous n'avons jamais eu aucune réponse du Conseil Général à toutes les questions que nous pouvions nous poser. Tout d'un coup, nous étions devenus des « **êtres à part** », aucune information sur ces accusations, aucun soutien, en un mot, vous avez tout simplement l'impression de ne plus exister, vous devenez un « **accusé** » et c'est alors qu'après plus de dix années d'investissement personnel, au service de cette instance, vous vous retrouvez seul face à tous ceux qui, n'ont pas cessé de vous solliciter pendant des années et **qui vous ont souvent fait part de leur satisfaction pour notre disponibilité, notre dévouement.**

Vous devenez un « numéro de dossier », et c'est alors que débute le terrible cauchemar. Vous avancez sans savoir où vous allez, vous essayez de savoir, de vous défendre mais on ne vous entend plus car vous n'existez plus ce qui est vraiment très difficile à vivre. **Vous perdez votre dignité, vous perdez le droit**

« d'être entendu », « de vous défendre » , le droit « de savoir », le droit « d'exister », le droit de « revendiquer quoique ce soit », le droit « d'avoir des informations sur votre « devenir » au sein du Conseil Général, en tant qu'assistant familial et sur le plan financier, etc...

Tout à coup, la machine administrative se met en marche et vous écrase de tout son poids, et vous vous retrouvez prisonnier, pris en « otage », comme dans un étau qui vous étreint, chaque jour davantage, vous avez perdu tous vos repères, votre force, votre énergie, votre enthousiasme, votre joie de vivre, tout s'efface en quelques jours... Vous avez passé votre vie à vous « construire » une famille, un foyer, une « réputation ». La machine va continuer inexorablement de faire son travail « destructeur » sans vous donner un instant de répit, de réconfort, bien au contraire. Vous vous enfoncez jour après jour, davantage, dans un espèce d'énorme « trou noir » d'où vous ne pouvez plus sortir, une situation difficile à vivre, surtout dans cet isolement total d'où notre extrême reconnaissance à l'égard de ceux qui nous ont soutenus dans cette épreuve.

Mon médecin, vu mon état m'a fait un arrêt maladie, quelques jours après cette nouvelle qui avait déclenché une perte de poids de plusieurs kilos en trois jours et un choc psychologique d'une extrême violence, entraînant à court terme un « diabète » et une hypertension pour lesquels je suis encore en traitement. Un arrêt prolongé depuis plus d'un an maintenant avec la prise de médicaments ... dont les effets secondaires ne sont pas anodins m'ont rapidement plongé dans une torpeur dont je n'arrive pas à me relever.

On se rend compte à ce moment-là à quel point cette situation vous « détruit » et vous prive de toute existence. Il s'en est suivi une procédure engagée contre le Conseil Général, et tous les problèmes administratifs et financiers que l'on peut aisément imaginer. Vous perdez vos forces mais également tout ce que vous avez pu construire. Vous voyez défiler devant vous la destruction massive de « tout » ce que vous avez fait après tant d'années de travail.

On verra peut-être aussi disparaître cette maison qui partira avec tous vos souvenirs, qu'il faudra sans doute brader, vu la conjoncture, car la situation financière se dégrade, elle aussi, au fil des jours et les banques n'auraient que faire de vos explications si vous lui en donniez. La faillite est à votre porte, elle vous guette chaque jour, c'est la descente aux enfers, et en parallèle, la « terrible » inconnue : l'enquête, les rapports, le contenu de ce signalements.

Et vous vous demandez, et tout cela, c'est quoi au juste...

Est-ce tout simplement parce que je lui avais interdit une sortie avec son petit ami, et qu'après sa « fugue » puis son départ, nous avons dû mettre fin à son forfait téléphonique... **J'avais entendu qu'elle « ruinerait ma vie »** mais ce sont des paroles d'adolescentes dont nous n'avons pas tenu compte sur le moment. Avec le temps, elle comprendrait que nous devons exercer notre autorité pour les protéger, tout simplement faire notre travail, comme l'aurait fait n'importe quel assistant familial. Mais voilà où tout cela nous mène à présente. Nous ne regrettons pas d'avoir voulu la protéger, d'avoir fait notre travail mais nous regrettons le fait de « devoir » payer « si cher », l'exercice de cette autorité et que la parole ne soit à aucun moment donné à l'adulte.

Vous n'avez toujours pas le droit de savoir après plus d'un an. Je n'ai jamais été entendu encore par les forces de l'ordre, apparemment, cela ne saurait tarder à présent, après plus de 510 jours d'attente, je pense qu'il aurait été plus « humain » de me donner la parole au moins une ½ heure... Je ne comprends pas ces procédures, j'ai du mal à les vivre et à les accepter et je pense que toute personne se trouvant dans ma situation comprend cette blessure profonde, cette douleur qui vous opprime autant. Grâce à

mon épouse à mes côtés, je continue de vivre en espérant qu'un jour, tout cela cessera pour moi mais je pense aussi à tous les assistants familiaux confrontés, comme moi, à cette situation inextricable qui nous épuise un peu chaque jour.

On nous entraîne dans un labyrinthe, dans un dédale de procédures, avec un sentiment d'impuissance face à ces terribles mots que l'on entend : « tribunal », « pénal », procureur. On se retrouve tout à coup projetés dans un monde qui n'est pas le nôtre et que nous n'aurions jamais dû connaître dont nous avons entendu parler indirectement par le biais de leur vécu, des drames que ces enfants ont pu vivre avec un père, privé de liberté. Tous ces mots-là nous avaient heurtés lorsque nous les entendions, mais à aucun moment nous aurions imaginé que nous nous retrouverions confrontés à une telle situation.

Par ailleurs, ce silence « écrasant » de la part des administrations, cette lenteur, tout cela vous met dans un état de choc « difficilement descriptible », d'où l'importance de la manifestation du 17 octobre. Nous avons une très grande admiration pour tout ce que font ces personnes à Force Ouvrière à Nantes et ailleurs et nous voulons qu'elles sachent que, même si nous ne pourrions pas être présents ce jour-là, nous voulons leur dire encore et encore un grand Merci et leur exprimer toute notre reconnaissance pour tout ce qu'ils font pour défendre notre cause.

Ces quelques mots, je vous les « livre » afin de témoigner à mon tour, comme d'autres l'ont fait avant moi. Ce n'est pas une chose facile de se livrer ainsi mais puisse ce témoignage, ajouté à tant d'autres, faire en sorte, que les assistants familiaux ne soient « plus jamais » traités de la sorte car comme tout être humain, ils ont le Droit d' « être traité : Humainement », surtout venant d'une Instance telle que la « Direction des Solidarités ».

Pourquoi le Conseil Général adopte-t-il une attitude aussi « injuste » et intolérable ! Il existe au sein de cette Institution (*en tout cas dans notre département*) une série de dysfonctionnements qui vont au-delà de tout « entendement » humain. Nous trouvons ces agissements « Honteux » et espérons qu'une réforme, « nécessaire et urgente » se mette rapidement en place afin que l'assistant familial soit enfin considéré, qu'il bénéficie de la Présomption d'innocence, et retrouve, une dignité dont on l'a privé, ce qui représente à nos yeux, une « Grave erreur » qui doit être réparée.

Il est temps que les Conseils Généraux prennent en compte cette requête, de la plus grande importance. Je rejoins tout à fait ce qui est dit sur le métier d'assistant familial : c'est un métier à risques !

Un assistant familial et un couple meurtris

16 octobre 2013

Une Assistante familiale face aux services d' UN CONSEIL GENERAL

Après 33 ans de métier et avoir travaillé tout ce temps pour le Conseil Général, l'impensable est arrivé.

Au moment des faits que je vais vous relater je n'étais plus employée par le Conseil Général depuis 1 mois ! J'étais salariée pour les trois agréments que je détenais d'une association de placement familial. Mais leurs services me connaissent bien. Mon dossier administratif est élogieux.

Le 22 juin 2012, j'apprends par un coup de téléphone du directeur adjoint Protection Enfance, que mon agrément est suspendu « **compte tenu de la teneur d'informations préoccupantes qui ont été portées à ma connaissance** ».

A mes questions il répond « qu'un enfant que j'ai accueilli accuse toutes les familles d'accueil où il a vécu ». Sans me donner le nom de l'enfant ou tout autre renseignement.

Ce responsable a contacté mon employeur et lui a demandé d'organiser le retrait des enfants immédiatement. Ce qui est fait au grand dam de mon employeur qui ne croit pas un seul instant aux dires de l'enfant, dont il vient de me donner le nom, bien connu de son service puisque c'est ce même service qui a assuré le placement chez moi.

Jusqu'à la CCPD, aucun signe du Conseil Général à quelque niveau que ce soit. Silence radio comme si nous ne nous connaissions pas. Par contre mon employeur a envoyé au Conseil Général un courrier de soutien, disant toute la confiance qu'il avait en moi et en mes capacités professionnelles. Il a signalé que les parents des enfants accueillis me soutenaient tout à fait. Le Conseil Général n'en a pas tenu compte lors de la CCPD.

Lors de la consultation de mon dossier il n'y avait rien concernant cette affaire dans mon dossier, je suis donc passée en CCPD sans savoir ce que l'on me reprochait exactement et personne ne m'a éclairé ce jour là. On ne m'a posé aucune question et on m'a seulement donné la parole. La CCPD a été une belle mascarade : il faut que tout le monde en prenne conscience. Il y a un travail à faire de ce côté là aussi.

Ensuite plus de nouvelles du Conseil Général. Le délai de 4 mois étant passé, j'ai envoyé un fax au service des agréments pour leur demander où en était ma situation. Leur réponse est arrivée bien après le délai légal, pour m'informer qu'ayant suivi l'avis de la CCPD, mon agrément était retiré.

Durant les mois précédents la CCPD, j'avais consulté un avocat mais je ne m'étais pas fait accompagner par lui car je pensais que mon chef de service serait plus apte à les convaincre.

Cet avocat après le retrait d'agrément m'a conseillé si je voulais faire quelque chose d'aller voir un avocat spécialiste du droit public. Ce que j'ai fait.

Celui-ci a tout de suite trouvé une faille dans le fait que les 3 courriers que j'avais reçu du Conseil Général (suspension d'agrément, convocation à la CCPD, retrait d'agrément) n'étaient pas motivés. Seule la fameuse phrase, citée plus haut était notifiée et cela n'est pas suffisant.

Nous avons donc fait un recours auprès du tribunal administratif du département dont je dépends pour annuler la décision de retrait d'agrément du Conseil Général, mais cela prend beaucoup de temps pour être jugé.

Aussi, en raison de la perte de mon emploi (et des revenus qui y sont attachés), nous avons fait une deuxième procédure : un référé d'urgence en demandant la suspension de la décision en attendant que l'affaire soit jugée. Nous avons déposé nos deux requêtes au greffe début décembre 2012 et l'audience a eu lieu 15 jours plus tard.

La juge nous a donné raison en suspendant cette décision de retrait car la décision n'était pas motivée et elle a reproché au Conseil Général de ne pas avoir fait d'enquête administrative durant la suspension (même parallèle à une enquête judiciaire, afin de vérifier, un minimum, la réalité des propos tenus par l'enfant) et que cela entraîne mon licenciement.

Cette décision est exécutoire et le Conseil Général ne peut que faire un pourvoi en cassation. Je ne sais pas à ce jour s'il l'a fait.

Il a été condamné à me verser 1200 euros pour les frais de justice.

Il m'a aussi envoyé un courrier pour me notifier que suite à la décision du tribunal j'ai à nouveau mes 3 agréments.

Mon employeur vient de me confier deux enfants.

Mais l'affaire n'est pas encore terminée puisqu'il faut attendre le jugement sur le fond. Malgré tout, c'est une première bataille gagnée qui montre que les Conseil Généraux, malgré les dires de leurs administrations, ne sont pas toujours dans le respect des droits des assistants familiaux lorsqu'ils agissent comme ils le font.

Témoignage de Maribel et Tom

Margo (*) avait presque trois ans et déjà un petit être en grande souffrance, bien abîmée dans son corps, lorsqu'elle a été confiée, sortant du CHU, dans une famille d'accueil d'urgence.

Pourquoi cette mère, certainement en souffrance de cette séparation, n'a-t-elle pas su protéger ses enfants auparavant ? Les deux fils aînés, nés d'une première union, sont déjà placés par les services sociaux. De cette deuxième union, le frère aîné et Margo (*), furent également placés : des enfants déstabilisés et une petite enfance détruite. Le père fut condamné pour inceste et la mère condamnée, elle aussi, pour complicité d'abus sexuels. Dernièrement, nous venons d'apprendre que cette femme aurait été abusée dans son enfance par son beau-père.

Les études de certains psychiatres démontrent que, les enfants abusés petits, font ressurgir certains faits à l'adolescence. Nous sommes, semble-t-il, dans ce tourbillon !

Depuis quelques années seulement, elles ne se voyaient qu'en visites médiatisées, une fois par trimestre environ, en présence du référent et de la psychologue du service. Cette dernière lui donna le numéro de téléphone de sa mère le 1/9/2010 et ce fut le début de notre CAUCHEMAR.

Dès que cette mère et sa fille, alors âgée de 16 ans et 9 mois, furent en relation téléphonique plusieurs fois par jour, soit par méchanceté, soit par jalousie, la mère a, selon toute vraisemblance, fait reporter à sa fille ce qu'elle avait subi par son propre père sur mon mari. Une vengeance gratuite sur notre famille, nous qui avons fait de notre mieux pour accompagner cette petite arrivée à l'âge de 5 ans dans notre foyer.

Pourquoi nous en vouloir à nous ? Nous mettre à sa place ? Nous y étions pour rien, c'était à elle de protéger ses enfants.

Peut-être voyait-elle le moyen de récupérer des dommages financiers en faisant porter de telles accusations par sa fille ?

Nous avons eu aussi des contacts avec l'assistante familiale des deux fils aînés, issus d'une première union, qui se trouve avec un état de santé très fragilisé par ces accueils difficiles, mise en invalidité, et qui, il y a quelques années n'a pu continuer ce métier.

Sachant la complexité de cette maman destructive, mon employeur aurait dû me protéger. Au contraire, j'ai été PROPULSEE dans ce CHAOS INFERNAL avec aucun soutien.

ASSISTANTE FAMILIALE « membre d'une EQUIPE », ce mot n'a de sens qu'écrit sur du papier. C'est le membre qui porte toutes les accusations et qui est éjecté dès qu'il dérange. D'autres membres orientent les paroles de l'enfant, souvent vulnérable, selon leur désir d'entendre en mettant le mal-être pour l'assistant familiale, d'où partent certaines accusations, sans concertation avec nous, pourtant « membre de l'équipe », avec à la clef un départ précipité des enfants accueillis.

En mai 2010, le référent de Margo (*) n'a pas voulu entendre le mot « handicapée ». Et nous apprenons, lors d'une audience en 2012, qu'elle est maintenant sous curatelle renforcée.

POURQUOI à l'époque, ne pas nous avoir ECOUTE ?

Pense-t-on, à la SOUFFRANCE de ces enfants déracinés à nouveau ?

Peut-on parler de MALTRAITANCE pour les enfants, les accueillants ?

Les médias parlent parfois de dysfonctionnement de l'aide sociale à l'enfance par rapport à l'enfance en danger, mais par rapport à l'accueillant ils en parlent rarement.

D'autant, que dès qu'il y a problème dans l'accueil d'un enfant, cela repose, aux yeux des services sur l'incompétence de l'assistante familiale.

Il faudrait pourtant se retourner vers les parents biologiques qui sont souvent les investigateurs des allégations sexuelles.

Cela a pourtant été reconnu dans un document officiel du Ministère de la Justice qui date de décembre 2003 et qui indique : « *Ces allégations peuvent aussi prendre place dans un conflit parent – institution... l'institution accueillant l'enfant pouvant être une crèche, l'école, un foyer de l'aide sociale à l'enfance **et surtout un placement (la famille d'accueil étant alors au centre du conflit)***. »

Dans l'AVENIR, qui OSERA devenir ACCUEILLANT ?

Que DEVIENDRONT TOUS CES ENFANTS ?

En ce qui concerne Margo (*), petite, elle a été cassée par ses parents, protégée pendant 14 ans, puis à nouveau déstructurée par sa mère à l'âge de 16 ans et 9 mois. La mère, n'étant plus la responsable légale, n'aurait jamais dû être en contact direct sans surveillance.

L'autonomie est un grand mot pour des jeunes qui sont fragiles et des parents qui cherchent leur place !

Sans ce dysfonctionnement, mon mari n'aurait jamais dû être victime de ces allégations, de la part de cette jeune et de cette mère. Tout ceci nous a entraîné beaucoup de souffrance, de frais (avocat, perte de salaire, ordinateur détruit et matelas découpé lors d'une perquisition) santé fragilisée (anti-dépresseur, perte de sommeil ...). La gendarmerie à DEUX REPRISES, a innocenté mon mari en le reconnaissant victime de dénonciation mensongère et calomnieuse... et la justice n'a pas trouvé les moyens de sanctionner la jeune et cette mère en nous renvoyant dos à dos : quel gâchis !

Au cours de l'enquête, le Conseil général a mis mon mari délibérément coupable. LA PRESOMPTION D'INNOCENCE n'existe-t-elle pas pour ces services? Nous considérons avoir été dans de la MALTRAITANCE INSTITUTIONNELLE.

De cette situation, je me trouve licenciée, nous nous sentons bafoués. Nous qui avons tant à donner, aimer, reconforter, quel sens à notre vie aujourd'hui ?

Quand retrouverons-nous la SERENITE, la JOIE de VIVRE !

A ce jour, je n'ai plus de travail, nous ESPERONS retrouver NOTRE HONNEUR et nous osons ESPERER notre REHABILITATION.

Maribel et Tom (*) 17.10 2013

(*) Les prénoms sont des prénoms d'emprunt

Expression de Rosalie Bernard

Je suis si mal depuis le mois d'avril 2012, depuis que le jeune Sergio. est parti. Mais avec le recul, j'étais mal avant aussi, faire face aux crises de nerfs de ce jeune, les vols, ses violences envers moi et mes enfants, sa révolte, sa souffrance. J'aurai dû mettre un terme au placement bien avant. Mais l'ASE a mis 6 mois à trouver une solution dès que j'ai pris ma décision (pas de place pour lui ailleurs!)

Naïvement j'ai accepté d'attendre ! Il a fallu que je tombe en dépression, que mon médecin me donne un arrêt de travail pour que Sergio. parte, et encore il a fallu attendre 2 jours, et vu qu'il était exclu du collège, on a dû cohabiter, çà a été très long ces 2 jours...

Les 6 mois d'attente, Sergio. savait très bien qu'il allait partir, çà a été très dur pour lui, comme pour ma famille çà a été dur de le quitter après 13 ans de vie commune, de souvenirs.

Je voudrais que l'ASE comprenne cette souffrance et que plus jamais çà n'arrive.

Il faut que je vive avec ma dépression maintenant. Ce métier m'a détruite...

Pourtant j'étais pleine de bonne volonté, pleine d'espoir pour rendre Sergio heureux, qu'il trouve une famille qui le soutienne, qu'il devienne quelqu'un de bien. Avec mes enfants, on a tout essayé, il n'a pas compris, ni saisi sa chance, cela est bien triste. J'ai le sentiment qu'il se venge de l'abandon à sa façon sans se rendre compte du mal qu'il fait.

Les « familles d'accueil » existent depuis longtemps, mais de nos jours c'est différent. Je ne crois pas qu'on soit soutenu dans notre projet éducatif et les travailleurs sociaux écoutent plus les enfants placés que les assistants familiaux, qui pourtant sont au cœur de la situation.

On n'est pas sur la « même longueur d'ondes ». La référente de Sergio. m'a dit « il fait ses expériences ». Est-ce une expérience que de menacer ma fille de 16 ans avec un couteau quand on en n'a que 10 !!!! ??? Ok mais à quel prix ? Au prix de détruire une famille ? Non merci c'est déjà fait...

L'éducation en est faussée, l'enfant devient ROI. Il ne s'y retrouve plus, c'est triste mais c'est comme çà. En attendant, je lutte contre la dépression et je dis STOP. Quand vais-je retrouver ma vie ? Être heureuse ?

Ma famille veut me retrouver. Elle, elle a besoin de moi....

Il fallait que je dise tout çà pour que vous compreniez qu'il faut cesser de considérer l'enfant « *comme un enfant ROI* ».

Je viens d'obtenir un reclassement professionnel mais c'est loin d'être simple à quelques années de la retraite.

Merci de m'avoir lu à défaut de me comprendre ;

Rosalie Bernard

(*) Prénoms et noms d'emprunt

Après 18 ans d'accueil, le jeudi noir d'octobre...

Cela faisait 18 ans que l'ASE me sollicitait beaucoup :

- Mon premier accueil fut celui de jumelles de 10 mois dont une handicapée. Je les accompagnerai jusqu'à ce jeudi noir d'octobre.
- J'ai accueilli en dépannage puis obtenu mon extension 3^{ème} agrément. Pendant cette période, l'ASE me confie régulièrement des enfants sur des périodes plus ou moins longues. Souvent j'accueille 4 enfants
- J'obtiens alors une dérogation 4^{ème} agrément car le placement d'une 2^{ème} fratrie est prolongé. Je me retrouve certains week-ends ou vacances scolaires avec 5 enfants car je reçois en relais un frère ou une sœur de cette 2^{ème} fratrie.
- Mon mari qui y pensait depuis de longues années demande et obtient son agrément.

Vous imaginez des journées (et des nuits) bien remplies au rythme toujours soutenu et parfois infernal de ces enfants et jeunes.

Une des jeunes polyhandicapée avait des troubles du comportement qui n'étaient plus compatibles avec l'accueil familial. Sa réorientation que j'avais demandée depuis 3 ans n'aboutissait pas, faute de place dans les établissements spécialisés et elle mettait en danger l'équilibre familial.

En même temps, l'autre jeune commençait tout juste à prendre confiance quand le service lui annonce « *Vous allez avoir 18 ans, vous allez quitter votre famille d'accueil et rompre avec elle et les autres enfants accueillis. Vous devez laisser la place pour d'autres enfants. Vous allez signer un Contrat Soutien Autonomie Jeune, vivre en colocation avec d'autres jeunes du service. Nous allons financer votre dernière année de BEP puis vous travaillerez.* »

Elle ne se sentait pas du tout prête à ce type d'autonomie ! Elle a régressé à tous les niveaux, a plongé dans la boulimie, s'est déscolarisée, a perdu ses amis... Elle ne supportait plus aucune réflexion et un soir a appelé son père nous accusant de violences physiques et verbales. Celui-ci contacte l'ASE et dépose une I.P. (information préoccupante) en l'absence de sa fille majeure, qui avait refusé d'aller au rendez-vous posé par la remplaçante de la référente et la psychologue.

Dès le lendemain, je suis convoquée par mes responsables qui m'informent du retrait immédiat des 4 enfants accueillis !

Une heure après, quatre travailleurs sociaux venaient procéder à ce que j'appelle « l'enlèvement des enfants ». La jeune à l'origine de l'IP avait fugué, ne voulant surtout pas partir mais elle n'a pas été interrogée sur les faits qu'elle avait rapporté à son père !?... Les deux plus jeunes se sont accrochées, ont pleuré, crié et ont été contraintes de monter dans la voiture : scène de violence psychologique extrême !

Une première nuit dans la même famille d'accueil d'urgence puis départ des petites en foyer et refus de la jeune des différentes propositions faites. L'éducatrice l'invite alors à rompre son CSAJ (obtenu à notre domicile) et cette jeune majeure en détresse se retrouve à la rue avec sa valise, pas 1 € en poche, seulement sa carte de bus !... Elle n'a eu de cesse de m'appeler au secours depuis la veille. La responsable me précise que nous avons interdiction de l'héberger, que je ne dois pas lui ouvrir la porte, que si elle rentre à la maison, je dois appeler la gendarmerie pour la mettre dehors !!!

Bien évidemment, nous avons tout fait pour comprendre de quoi il s'agissait, ce qui nous était reproché. A chaque fois la même réponse : « Veille Enfance en Danger vous recevra et vous pourrez vous expliquer ». Nous avons été entendus un mois plus tard, par contre aucune investigation du côté des écoles ou du médecin ou des paramédicaux qui suivaient ces enfants.

Deux mois plus tard, les responsables me reçoivent, me déclarent que « *ce n'est pas porté en judiciaire car rien n'est prouvé ou avéré* », que « *l'on ne parle plus des jeunes majeures puisqu'elles sont majeures et qu'on ne me reconfie pas les mineures au vu de la suspicion qui demeure* », on me propose « *d'accueillir d'autres enfants confiés par d'autres organismes* ». Je m'étonne ! Une fois de plus je suis dans l'incompréhension la plus totale !

Et la jeune ? Eh bien, elle sera hébergée pendant deux mois par notre fils aîné qu'elle a appelé, puis par un de nos couples d'amis. Elle a à maintes reprises affirmé à l'oral, par écrit que ce qu'elle avait dit était faux. Elle n'a jamais été entendue à ce sujet. Elle a fini par céder au chantage du service, est allée en appartement avec deux autres jeunes, n'a pas supporté cette cohabitation avec des jeunes sans repères, qui sont allées jusqu'à la menacer de mise à mort. Elle a officialisé son retour à notre domicile (à sa demande et avec notre accord) par un courrier recommandé au Président du Conseil Général.

Cinq mois après le retrait, nouveau rebondissement : « *de nouveaux éléments ont obligé le service à déposer mon dossier auprès du Procureur* ». Nous ne savons pas de quoi il s'agit ! Nous nous lèverons chaque matin, nous demandant si les gendarmes vont venir nous chercher... et pour quels motifs ?

Quinze mois après ce jeudi noir, enfin la convocation à la gendarmerie. Dossier plein d'incohérences. Des rapports de travailleurs sociaux plus ahurissants les uns que les autres. Seuls les enfants ont été entendus, interrogés plus d'un an après ce retrait. Aucune personne extérieure aux services, interrogée.

Dès le lendemain, le Procureur classe sans suite.

Que d'ÉPREUVES ! Quel GACHIS !

La jeune vit toujours chez nous, elle a beaucoup de mal à se lancer sur son chemin, doutant toujours de son droit à être heureuse, à réussir. Elle souffre terriblement de la séparation imposée dans ces conditions avec les autres enfants qui étaient accueillies à notre domicile.

Deux ans se sont écoulés. Nous ne savons même pas comment nous avons tenu, sans doute parce que j'ai combattu au nom des enfants qui subissent ces terribles ruptures et pour mes collègues qui ont été licenciées alors que j'ai obtenu le maintien de mes agréments et de mon salaire grâce au soutien de FO.

Je suis à la veille de reprendre mon travail dans le cadre de « la nouvelle organisation de la Protection de l'Enfance ». J'ai parfois douté de poursuivre cette activité et j'ai finalement opté pour accueillir à nouveau des enfants parce qu'ils sont nombreux à avoir besoin de repères familiaux mais je tiens à être cette fois membre à part entière de l'équipe et je n'ai pas l'intention de renier mes convictions profondes.

Nina - 17-10-2013

Témoignage d'Alice Vincent

En mars 2011, j'avais pris la décision de quitter mon mari après de multiples conversations car durant plusieurs années, j'ai essayée de le convaincre de vivre plus aisément. En effet, suite à une période de ma vie très difficile au niveau santé ayant été à la limite de perdre la vie, suivi du décès de mon frère et de mon beau-frère, j'ai ressenti l'énorme besoin de profiter de la seconde chance que m'offrait la vie. Mon mari d'esprit très pessimiste et très économe m'étouffait dans sa vision de la vie au point de ne pas vouloir offrir aux enfants, des extras tels que des glaces, une boisson en terrasse, parcs d'attraction... C'était toujours des sorties à moindre coût.

J'ai eu à déplorer que le caractère imprévu de l'information de ma nouvelle situation au service ASE se soit concrétisé par la décision de celui-ci d'une séparation brutale des enfants et qui s'est avéré être une séparation définitive.

Tout cela, malgré le fait que j'avais une maison disponible pour les accueillir, parce que s'en est suivi une visite du service de la PMI, 1 mois après mon installation. Et à cette occasion le travailleur social, sur la base d'un simple entretien, a interprété tous mes propos de manière négative : j'ai alors été dans l'attente d'un examen de ma situation professionnelle en C.C.P.D.

Pourtant après tant d'années passées à m'être occupé d'eux, il s'était tissé un lien d'attachement et de confiance auquel je souhaitais m'appliquer encore plus, ainsi qu'à leur éducation, évolution et épanouissement sur le monde extérieur avec mon nouveau compagnon : celui-ci partageant tout à fait mon opinion sur cette nouvelle vision de la vie.

Quel étonnement de ma part lorsque j'apprends que ma convocation à la CCPD n'aura lieu que fin juin.

Pendant cette période, le service me propose un suivi psychologique avec Mme Ingrid de l'ASE, qui s'est révélé important et positif dans la dynamique de réintégration des enfants.

Je m'étais projetée sur l'achat d'une maison avec des aménagements à faire mais faute d'information rapide, j'ai dû me repositionner sur une nouvelle recherche de maison car un acquéreur s'était manifesté. Tout cela quelques jours avant la CCPD et bien sûr communiqué lors de l'entretien.

Le 2 juillet, Mme Bossu, cadre, souhaitant faire un point de la situation me dira même que Valentine et Paul me seront à nouveau confiés si je récupère mon agrément.

Mi-juillet, je reçois l'agrément renouvelé (j'ai le diplôme d'état) avec prochainement une évaluation complète en tenant compte du nouveau logement.

J'ai donc trouvé une location disponible début août encore plus spacieuse avec école à proximité pour mettre toutes les chances de mon côté.

Je souhaitais par tous les moyens montrer mon désir de continuer mon métier.

Tout s'apparentait alors au 6ème mois d'attente à un retour possible des enfants lorsqu'en août, un autre cadre éducatif, me contacte pour une convocation immédiate. Ce même lundi, le ciel me tomba sur la tête, lorsque Valentine m'annoncera vers 19h : « *je vais dans une grande maison avec un millier d'enfants...* » Je venais de comprendre que je ne les accueillerais pas.

D'où l'amertume et ma colère le lendemain après le sentiment de m'être fait bernée par le service. Ce brusque revirement de situation de leur part était incompréhensible, surprenant, violent du fait

qu'on avait dit aux enfants début juillet, dès leur arrivée chez une seconde famille d'accueil qu'ils retourneraient chez Tatie.

Depuis août 2011, après 3 familles d'accueil, les enfants sont en foyer.

Mi-septembre 2012, j'ai enfin obtenu les coordonnées de la nouvelle délégation dont font partie les enfants suite au placement en foyer. J'ai été reçue par une référente qui a été surprise de la rupture de contact depuis la séparation. Celle-ci essayant de me mettre en contact avec les parents, m'annonce quelque temps plus tard qu'ils refusent catégoriquement de me rencontrer (alors que j'ai toujours eu de bonnes relations avec la maman).

QU'À –T-ON PU DIRE A MON SUJET A CETTE MAMAN ET QUI ?????

Cette dernière souhaitait pourtant que je continue mon travail avec ses enfants (elle me l'avait demandé lors d'une visite médiatisée).

Comment se fait-il que mon ex-mari a réussi à obtenir de la part d'un cadre éducatif une autorisation de rencontrer Valentine et Paul? Alors que moi l'assistante familiale, on me demande de les oublier !?

Depuis quelques mois, je sais de sources sûres qu'ils sont en attente de réponses et d'explications sur la situation...

Le comble, c'est qu'ils sont restés 2 ans en foyer en attente d'une famille d'accueil... Or j'étais disponible durant cette période. Ils sont aujourd'hui dans une nouvelle famille d'accueil...

OU SE SITUE LA PROTECTION POUR L'ENFANCE ???

Pour moi et certains professionnels, c'est une situation de maltraitance ! Actuellement, j'accueille trois enfants.

(*)Les prénoms sont des prénoms d'emprunt, ainsi que les noms des villes citées dans ce témoignage